

Ecoles communales

L'enseignement officiel communal pont-à-cellois, vous propose :

- des écoles modernes, claires, aérées, offrant un cadre d'études agréable ;
- des enseignants respectueux du développement de chaque enfant et soucieux de valoriser au mieux les capacités de chacun ;
- des écoles ouvertes à tous, respectueuses de toutes les conceptions philosophiques ;
- un réseau démocratique, neutre, géré par des mandataires élus, responsables vis-à-vis de la Communauté.



PONT-A-CELLES

Maîtrise des compétences de base

L'école communale s'engage à amener les enfants qui lui sont confiés à la maîtrise des compétences de base en ayant pour chacun d'eux la meilleure ambition, ce qui les rendra aptes à suivre avec succès leur cursus scolaire et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.

Egalité des chances

L'école communale ouverte à tous, refuse toute sélection sociale ou économique : elle réserve une sollicitude équitable envers tous les enfants qui lui sont confiés en proposant des solutions adaptées aux multiples situations rencontrées.

Le PROJET PEDAGOGIQUE doit s'articuler sur ces valeurs qui constituent son cadre de référence. Il est élaboré en tenant compte des aspirations et des besoins spécifiques de la communauté éducative locale.

Citoyenneté responsable

L'école communale proche du citoyen est démocratique. Gérée par des responsables élus, elle s'efforce de répondre aux aspirations et aux besoins de la collectivité locale en matière d'éducation. Elle encourage le jeune à participer à la construction

d'une société démocratique et solidaire et l'amène à s'exercer à la citoyenneté responsable en créant des lieux et des temps de parole où chacun a le droit de s'exprimer et d'être écouté.

Elle est par excellence le point de rencontre, le milieu social, le lieu où l'on étudie, où l'on joue ensemble, où l'on partage la vie de tous les autres enfants.

Respectueuse de toutes les conceptions philosophiques et idéologiques, elle est une école de tolérance refusant tout endoctrinement ou neutralisme pris dans le sens de non engagement et de passivité, elle s'enrichit de l'échange et de la confrontation d'idées et de convictions différentes.

Respect des droits de l'enfant

L'école communale, respectueuse des droits de l'enfant, prend en charge le développement de sa personne dans sa totalité. Elle vise à son mieux-être affectif, physique et intellectuel.

La gestion dynamique de l'école génère une qualité qui privilégie l'épanouissement personnel, la confiance en soi, la socialisation, la solidarité, l'autonomie, le sens des responsabilités, la liberté, l'efficacité, la créativité, le développement corporel, la curiosité

d'esprit, l'esprit critique...

Proche du citoyen

Chaque ancienne commune a conservé au moins une implantation maternelle au cœur du village. Un service de ramassage scolaire permet aux élèves de l'enseignement fondamental de fréquenter l'établissement communal de leur choix. L'enseignement communal fait partie intégrante de ce que l'on appelle l'enseignement officiel. Ce qui garantit au sein de toutes les implantations le respect du pluralisme.

De plus, le Pouvoir Organisateur veille tant à la neutralité de l'enseignement qu'à la qualité du personnel, quelle que soit l'origine de celui-ci. Chacun reste ainsi libre de ses opinions et de ses orientations philosophiques.

Cela permet également aux enfants de découvrir l'Autre, ce qui constitue le premier pas dans son apprentissage de la vie sociale et de la démocratie qui reste et doit rester, une des valeurs fondamentales de notre société.

L'école communale permet en outre, à tous les jeunes élèves de s'intégrer dans la vie locale de leur quartier et de leur village, ce qui contribue à l'élaboration de rapports entre l'enfant et son environnement.



Ecole d'Obaix

Directrice : Mme. Véronique CHAUVIER

Ecole fondamentale (maternelle et primaire)

Rue du Village 78

6230 Obaix

071 84 46 51

veronique.chauvier@pontacelles.be

Ecole de Buzet

Directrice : Mme. Véronique CHAUVIER

Ecole maternelle

Rue Paul Pastur 33

6230 Buzet

071 84 62 96

veronique.chauvier@pontacelles.be



Ecole de Rosseignies

Directrice : Mme. Aurélie MINET

Ecole fondamentale (maternelle et primaire)

Rue de Petit-Roeulx 25
6230 Rosseignies
067 87 83 60
aurelie.minet@pontacelles.be



Ecoles de Pont-à-Celles

Ecole fondamentale du Bois Renaud
(maternelle et primaire)

Directrice : Mme. Véronique CHAUVIER

Rue Raymond Brigode 22
6230 Pont-à-Celles
071 84 71 02
veronique.chavier@pontacelles.be



Ecole fondamentale du Centre

(maternelle et primaire)

Directeur : M. Jean-Marc BOTTE

Rue Célestin Freinet 1
6230 Pont-à-Celles
071 84 24 65
jean-marc.botte@pontacelles.be

Ecole maternelle d'Hairiamont

Directeur : M. Jean-Marc BOTTE

Rue d'Hairiamont 12
6230 Pont-à-Celles
071 84 58 35
jean-marc.botte@pontacelles.be



Ecoles de Viesville

Directeur : M. Thierry VANDENBROECK

Ecoles maternelles

Rue Wolff 1
6230 Viesville
071 37 25 35
thierry.vandenbroeck@pontacelles.be



Rue des Lanciers 8
6230 Viesville
071 37 13 00
thierry.vandenbroeck@pontacelles.be



Ecole primaire

Place des Résistants 10
6230 Viesville
071 34 06 86
thierry.vandenbroeck@pontacelles.be

Ecole de Thiméon

Directeur : M. Thierry VANDENBROECK
Ecole fondamentale (maternelle et primaire)

Place Nachez 10
6230 Thiméon
071 37 25 25
thierry.vandenbroeck@pontacelles.be



Ecoles de Luttre et de Liberchies

Directrice : Mme Aurélie MINET

Ecoles maternelles



Rue Saint-Nicolas 10 A
6238 Luttre
071 84 73 35
aurelie.minet@pontacelles.be

Ecole primaire



Rue Georges Theys 15
6238 Luttre
071 84 39 49
aurelie.minet@pontacelles.be



Place de Liberchies 1
6238 Liberchies
071 84 23 73
aurelie.minet@pontacelles.be

Permanences inscriptions pour l'année scolaire 2021/2022

Obaix :

Rue du Village, 78

Buzet :

Rue Paul Pastur, 33

Bois Renaud, Pont-à-Celles :

Rue Raymond Brigode, 22

Quand : 1^{er}, 2 et 5 juillet et 23, 24, 25, 30 et 31 août

Heures : 9h à 12h

Ou sur rdv par téléphone : 071/844651 ou 0473/835647

Contact mail: veronique.chavier@pontacelles.be

Hairiamont :

Rue d'Hairiamont, 12

Quand : 26 août de 10 à 12h et 27 août de 16h à 8h

Ou sur rdv par téléphone : 0473/835664

Contact mail: jean-marc.botte@pontacelles.be

Ecole du Centre, Pont-à-Celles :

Rue Célestin Freinet, 1

Quand : du 22 au 31 août

Heures : 10h à 12h et de 14 à 16h,

Ou sur rdv par téléphone : 071/8442465 ou 0473/835664

Contact mail: jean-marc.botte@pontacelles.be

Viesville :

Place des Résistants, 10

Rue Armand Wolff, 1

Rue des Lanciers, 8

Thiméon :

Place Nachez, 10

Quand : du 1^{er} au 5 juillet et du 17 au 27 août

Ou sur rdv par téléphone : 0473/835660

Contact mail : thierry.vandenbroeck@pontacelles.be

Luttre :

Rue Georges Theys, 15

Rue Saint-Nicolas, 10A

Liberchies :

Place de Liberchies, 1

Rosseignies :

Rue de Petit-Roelux, 25

Inscriptions et visites sur rdv uniquement

Téléphone : 0473/835659

Contact mail: aurelie.minet@pontacelles.be

Académie de musique

Cours proposés :

Ecole du Bois Renaud :

Musique

- Guitare
- Piano
- Eveil musical (dès 5 ans)
- Histoire de la musique
- Chant d'ensemble
- Formation musicale (dès 7 ans)

Arts de la parole

- Diction - éloquence
- Atelier créatif (à partir de 8 ans)
- Formation pluridisciplinaire
- Déclamation

Direction f.f. : Monsieur Olivier Jonet

Tél : 071 / 820 420 ou 396 ou 397

E-mail : inscriptionsaca@fleurus.be

Site : www.fleurus-education.be/academie

Ecole du Centre :

Musique

- Clarinette - saxophone
- Violon
- Flûte traversière

Ecole d'Obaix :

Arts de la parole

- Diction - éloquence
- Formation pluridisciplinaire



Inscriptions :

Les inscriptions se font par mail ou sur rendez-vous du 25 août au 30 septembre 2021 inclus et les réinscriptions dès le 23 juin.

GRATUIT pour les moins de 12 ans

Ateliers récréatifs

Des **ateliers récréatifs** sont organisés par l'Administration communale de Pont-à-Celles le **mercredi après-midi**, durant les périodes scolaires, **de 12h00 à 18h00**.

Les activités proposées aux enfants sont créatives et ludiques. Un bus communal assure le ramassage des enfants à partir de 12h00 dans certaines écoles de l'entité (renseignement auprès de l'établissement scolaire).

Où ?

Ils s'organisent dans 4 implantations différentes :

- école communale du centre, rue Célestin Freinet à Pont-à-Celles, pour les enfants des écoles de Pont-à-Celles et d'Hairiamont (écoles communales et libre) ;
- école communale d'Obaix, rue du Village 78, pour les enfants des écoles d'Obaix (libre et communale), de Buzet et de Rosseignies ;
- école communale de Luttre, rue Georges Theys 15, pour les enfants des écoles de Luttre et de Liberchies ;
- école communale de Viesville, place des Résistants, pour les enfants des écoles de Viesville et de Thiméon.

Pour quel public ?

Tous les enfants, âgés de 2,5 ans à 13 ans, habitant l'entité de Pont-à-Celles ou fréquentant une école de l'entité de Pont-à-Celles.

À quel prix ?

Une participation financière de 3,50 euros est demandée par enfant et par après-midi. Un prix dégressif est appliqué à partir du troisième enfant. Le paiement est obligatoire dès que l'enfant reste au-delà de 13h00 et se fait à l'aide de timbres achetés à l'Administration communale.

Plus d'infos auprès de l'établissement scolaire que fréquente l'enfant ou au 071 84 90 78.